



Direction générale

Le 23 juin 2008

Par télécopieur : (418) 643-9474

Par courrier

Madame Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
QUÉBEC (Québec) G1R 6A6

OBJET : Projet de construction d'une ligne de 315 kV, la ligne Chénier-Outaouais
Réf. : X3

Madame,

La présente fait suite à votre lettre du 16 juin dernier relative au sujet en titre.

Tel que demandé, nous vous faisons parvenir :

- la codification administrative du règlement 690 concernant les nuisances (voir les articles 8, 9, 11 12 et 13 portant sur le bruit);
- Annexe 3 – tableau des dispositions spécifiques

Le zonage en vigueur sur le territoire de la Ville de Mirabel pour le poste Chénier est le RU 3-9.

- Classification des services publics

Classes «A» et «B»

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction, et veuillez agréer, Madame, nos salutations les plus distinguées.

Pour le directeur général,
Louis Prud'homme, ing., M. Ing.

Johanne Allaire
Secrétaire

Pièces jointes